



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

DAFPEN  
Délégation Académique à la  
Formation des Personnels de  
l'Éducation Nationale

Affaire suivie par  
Isabelle Pouget  
Référence  
2020-10  
Téléphone  
05.36.25.83.76  
Courriel  
isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

Adresse postale :  
CS 87703  
31077 Toulouse  
Cedex 4

Adresse physique :  
12, rue Mondran  
31400 Toulouse

Toulouse, le 9 mars 2020

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
(ou responsables pédagogiques de sections  
d'enseignement du second degré)

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs  
d'académie - directeurs académiques des  
services de l'Éducation nationale

**Objet :** ASH second degré / CAPPEI / Recueil des candidatures  
Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

**Références :** décret n°2017-169 du 10 février 2017- JO du 12 février 2017 – BOEN n°7  
du 16 février 2017 ; arrêtés du 10 février 2017 portant organisation de l'examen pour  
l'obtention du CAPPEI et organisation de la formation professionnelle spécialisée,  
circulaire 2017-026 du 14 février 2017 parue au BOEN n°7 du 16 février 2017

**Site à consulter :** <http://eduscol.education.fr>

**Vademecum :** « Se former et obtenir le CAPPEI »

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole\\_inclusive/43/9/Vademecum\\_CAPPEI\\_1248439.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Ecole_inclusive/43/9/Vademecum_CAPPEI_1248439.pdf)

Les établissements du second degré accueillent en leur sein des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire qui nécessitent un accompagnement particulier. Celui-ci relève des missions ordinaires de tout professeur. Toutefois, afin de permettre aux enseignants de développer des compétences professionnelles spécifiques et ainsi faire bénéficier ces élèves de parcours scolaires adaptés, une **formation préparant à l'examen du CAPPEI** est proposée aux enseignants du second degré.

La formation au CAPPEI se déroulera sur 300 heures réparties sur 12 semaines, durant une année scolaire, à l'ESPé de Toulouse Saint-Agne.

Les enseignants intéressés doivent retourner la fiche de candidature (cf. PJ), accompagnée d'un curriculum vitae, sous couvert du chef d'établissement, **par voie postale**, à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse - DAFPEN  
CS 87703 - 31077 Toulouse cedex 4

**La date limite de réception de votre candidature à la DAFPEN est fixée au 02 avril 2020. Attention aux délais de transmission du courrier.**

Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.



2/2

Les établissements seront informés début mai, après la commission de choix, des candidatures retenues.

Les enseignants retenus participeront à une première semaine de formation prévue sur la deuxième quinzaine du mois de juin 2020 à l'ESPé de Toulouse.

Je me permets d'insister sur l'importance de la diffusion de cette information le plus rapidement possible auprès des personnels concernés, par tous les moyens mis à votre disposition (affichage, distribution individuelle, transfert de courriel...).

Les services de la DAFPEN et de l'ASH Académique restent à votre disposition pour toute question relative à cette certification.

Pour le Recteur  
La directrice de la délégation académique à la  
formation des personnels de l'éducation nationale

Marie Saint Michel

**PJ** : Fiche de candidature pour la formation au CAPPEI 2020-2021

**CPI** : Mesdames et Messieurs les IA-IPR, IEN ET-EG, IEN 1° degré, CT ASH